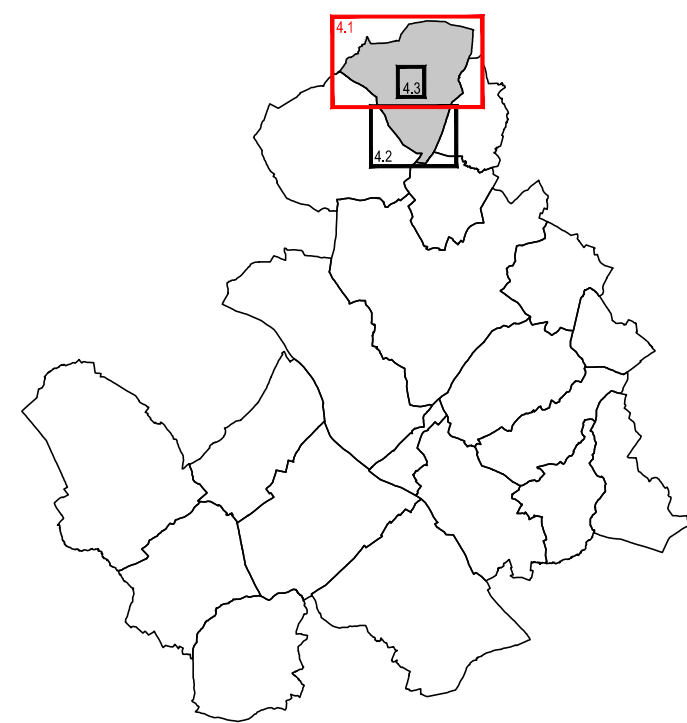


PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



PLAN DE ZONAGE
Adon
Nord

Echelle : 1/5000

Objet	Date
Approuvé le	10 décembre 2019
Mis à jour les	29 avril 2022 et 12 mai 2026
Modifié les	12 avril 2022, 28 mai 2024, 09 décembre 2025 et 05 mai 2026
Révisé le	

GEOMEXPERT sas - 1, rue Népice - 45700 Villandour

Légende :

- Limite des zones
- Espace boisé classé à conserver
- ★ Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé
- ▨ Secteur délimité au titre de l'article L.151-34 2° du Code de l'Urbanisme (secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol)
- +— Limite administrative

Eléments du paysage à préserver

Patrimoine architectural :

- Bâtiment remarquable
- Bâtiment
- Château
- Chapelle
- Eglise
- Mur
- Portail/Porche
- Élément architectural
- Croix
- Puits

Patrimoine naturel :

- Haie
- Arbre
- Espace arboré
- Parc

